**Classe de seconde**

L'enseignement moral et civique a pour objectif de permettre aux élèves de saisir les enjeux moraux et civiques de l'appartenance à un État de droit garant des libertés individuelles et collectives et de l'égalité entre tous les citoyens. En classe de seconde, les élèves réfléchiront aux principes de liberté, d'égalité, de justice et à la manière de concilier l'intérêt général et les droits de la personne avec les contradictions qui peuvent survenir. Pour chaque thème, les questions éthiques et civiques sont liées et aucune de ces dimensions ne doit être négligée. Les connaissances sont abordées en vue des compétences à acquérir. Les suggestions de pratiques de classe sont indicatives. Trois démarches sont néanmoins privilégiées pour la mise en œuvre de cet enseignement auquel contribuent toutes les disciplines : le débat argumenté, les projets interdisciplinaires (type TPE) et le partenariat.

La personne et l'État de droit

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Compétences | Connaissances | Exemples de situations et de mises en œuvre |
| * Identifier et expliciter les valeurs éthiques et les principes civiques en jeu. * Mobiliser les connaissances exigibles. * Développer l'expression personnelle, l'argumentation et le sens critique. * S'impliquer dans le travail en équipe. | L'État de droit et les libertés individuelles et collectives (les institutions de l'État de droit, la place de la loi, la hiérarchie des normes juridiques).  La séparation des pouvoirs.  Le fonctionnement de la justice :  - la justice pénale (instruction, procès, droits de la défense, exécution des décisions) ;  - la justice administrative (garantie des citoyens contre les abus de pouvoirs) ;  - la justice civile.   * Les droits et les obligations des lycéens et de la communauté éducative. * Les principes et les différentes formes de solidarité. La question de la responsabilité individuelle. | * Étude de situations réelles ou fictives (d'actualité, historiques, littéraires...) pour analyser les contradictions entre obligations juridiques et morales et les rapports entre les individus et l'État (projet interdisciplinaire souhaitable). * Rencontre avec des acteurs  de la justice par l'intermédiaire des tribunaux, juges prud'homaux ou de la Protection judiciaire de la jeunesse (PJJ). * À partir de situations tirées de la vie des lycéens, d'adolescents ou de jeunes adultes, réflexion sur les différentes formes d'engagement, dans l'établissement (participation à la démocratie lycéenne) ou dans la vie quotidienne, sur leur signification et sur leur légitimité. |

Égalité et discrimination

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Compétences | Connaissances | Exemples de situations et de mises en œuvre |
| * Identifier et expliciter les valeurs éthiques et les principes civiques en jeu. * Mobiliser les connaissances exigibles. * Développer l'expression personnelle, l'argumentation et le sens critique. * S'impliquer dans le travail en équipe. | * La notion d'égalité avec ses acceptions principales (égalité en droit, égalité des chances, égalité de résultats). * Les inégalités et les discriminations de la vie quotidienne, leur gravité respective au regard des droits des personnes. * Les textes juridiques fondamentaux de lutte contre les discriminations (particulièrement la loi du 1er juillet 1972) : raciales, antisémites, religieuses, xénophobes, sexistes, homophobes, etc. | * Une analyse historique pour montrer les liens entre la démocratie et la conquête de l'égalité : « nuit du 4 août », abolition de l'esclavage, neutralité de l'État vis-à-vis des religions, droit de vote des femmes, dépénalisation de l'homosexualité... (projet interdisciplinaire souhaitable). * Une étude de cas à partir d'extraits de jugements montrant la diversité des expressions discriminatoires, avec l'analyse des solutions apportées. * À partir de faits observés dans le lycée ou son environnement social, un débat peut être mené, à la fois :   - sur la définition de ce qui est discriminatoire ;  - sur la distinction de ce qui est simplement discriminant de ce qui est discriminatoire ou attentatoire à la dignité humaine ;  - sur les moyens autres que juridiques de combattre les discriminations. |

Le programme complet sur education. gouv.fr <http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=90243>